

## Le premier degré différencié

Pour les enfants qui n'obtiendront pas le CEB (Certificat d'Etudes de Base) au mois de juin, un décret met en place un premier degré différencié.

Grâce à une grille très souple et à une limitation du nombre d'élèves par classe, une équipe pédagogique motivée et soudée aura pour mission de réconcilier ces élèves avec l'école. Au terme de cette année, l'élève peut obtenir le Certificat d'Etudes de Base s'il réussit la même épreuve que celle présentée par les élèves de 6ème primaire.

**S'il réussit cette épreuve, il retrouvera automatiquement le premier degré commun.**

S'il ne réussit pas, il suivra une deuxième année dans ce premier degré différencié et aura encore une deuxième occasion d'obtenir son CEB. Il pourra alors rejoindre le premier degré commun ou poursuivre son parcours dans l'enseignement professionnel.

### Degré 1: 1<sup>ère</sup> année différenciée (1D)

- Religion	2
- Français	6
- Etude du milieu	2
- Mathématiques	5
- Initiation scientifique	2
- Langue moderne : anglais	2
- Education physique	4
- Education artistique	2
- Formation humaine	1
- Informatique	1
- Cuisine	3
- Vie quotidienne	2
<b>Total</b>	<b>32h/semaine</b>